

Un Burundais évite de justesse d'être renvoyé du Canada

La Presse, 19 septembre 2015 Un Burundais évite l'extradition... pour le moment Il était minuit moins une. La Cour fédérale canadienne a accordé hier après-midi un sursis à un Burundais qui devait être renvoyé demain dans son pays d'origine. L'homme de 65 ans avait même demandé l'intervention du ministre de la Sécurité publique, car il craignait pour sa sécurité s'il retournait au Burundi, en proie à une violente crise politique depuis le mois d'avril. Soupier de soulagement pour la famille d'un Burundais qui évite d'être renvoyé dans son pays d'origine, du moins pour l'instant. «C'est fou! Je ne sais pas comment vous expliquer [ce que je ressens]», s'est exclamé son gendre, joint par La Presse. «Ça fait quatre jours qu'on ne dort pas, ici.» La famille, qui craint d'éventuelles représailles, désire conserver l'anonymat. L'homme avait demandé l'asile à son arrivée au Canada, il y a deux ans, mais se l'était vu refuser. Ancien employé de l'État burundais et critique du régime en place, il affirmait avoir été forcé de prendre sa retraite prématurément et se disait tranquille par la «police présidentielle», raconte son gendre. «On est juste contents d'avoir un peu de temps», a indiqué à La Presse son avocate, Me Kristin Debs, qui avait été avisée lundi que son client serait expulsé demain. La décision de la Cour suspend le renvoi jusqu'à ce qu'un juge statue sur la contestation de l'évaluation des risques avant renvoi présentée par le Burundais. «C'est sûr qu'il va être torturé [s'il est renvoyé]», affirme son gendre, qui craint aussi qu'il n'ait pas accès aux médicaments dont il a besoin en raison de sa santé. «On attend aussi une [réponse à sa demande de] résidence permanente pour considérations d'ordre humanitaire», ajoute Me Debs. Si elle était positive, elle rendrait caduques toutes les procédures judiciaires. Situation explosive La réélection du président Nkurunziza pour un troisième mandat trêve contestée n'a pas entraîné d'accalmie au Burundi. Le pays est passé d'une crise électorale à une «guerre civile»,crivait après la prestation de serment du président, à la fin d'août, Thierry Vircoulon, de l'International Crisis Group. Jeudi, les autorités burundaises ont annoncé la délivrance de mandats d'arrêt internationaux contre des opposants au troisième mandat du président Pierre Nkurunziza, qu'elles accusent d'avoir organisé un «mouvement d'insurrection». Dans un article publié il y a deux semaines, l'envoyée spéciale au Burundi du quotidien français Libération, Patricia Huon, rapportait que des explosions et des tirs retentissaient, la nuit, et que «des corps, parfois, [étaient] découverts au petit matin». Thierry Vircoulon estime que «les conditions d'un nouveau conflit sont réunies», au Burundi. «Le climat de répression et de peur rappelle les périodes précédant la guerre civile» qui a déchiré le pays de 1993 à 2005. «Si personne ne sait où et quand l'explosion va se produire, écrit-il, tout le monde la pressent.» JEAN-THOMAS LÉVEILLÉ